Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Occupation du domaine public
Val de Scie NUEIL-LES-AUBIERS
USEP Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
le 16/06/2026

Décision D-2026-119

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L2122-20, relatif aux occupations du domaine public des collectivités territoriales et leurs établissements ;
- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L2125-1, relatif aux occupations du domaine public à titre gratuit ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L5211-10, relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération n°DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire en date du 14 avril 2026 par laquelle il a été donné délégation à Madame La Présidente de prendre toute décision concernant la « *Gestion des biens immobiliers et espaces publics – Occupation du domaine public* » ;
- **Vu** la convention de gestion-exploitation-entretien du site « Val de Scie » entre la commune de Nueil Les Aubiers et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais signée les 13 juin 2023 et 19 juin 2023 ;
- **Considérant** la sollicitation de l'USEP « Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré », comité de Bressuire, relative à l'organisation d'une rencontre sportive sur le thème « orientation » ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais par l'USEP « Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré », comité de Bressuire, relative à l'organisation d'une rencontre sportive sur le thème « orientation », et d'en fixer les conditions par convention d'occupation du domaine public correspondante.

ARTICLE 2 : Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- Désignation du domaine public :
  Le site « Val de Scie » constitué notamment des parcelles 017 AK 0037, 017 AK 0040, 017 AK 0093, 017 AK 0161, 017 AK 0254, 017 AK 0280, 017 AK 0347, 017 AK 0546 et 017 AK 0549. Le bien mis à disposition, dans le cadre de cette convention d'occupation concerne plus précisément les sanitaires situés dans les bâtiments « vestiaires » et « snack ». Pour rappel, la communauté d'agglomération a délégué l'exploitation et l'animation du site « Val de Scie » (excepté les bâtiments) à la commune de Nueil Les Aubiers.
- Prise d'effet :
  Mardi 16 juin 2026 de 9H00 à 15H15.
- Redevance :
  Occupation à titre gratuit.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 06/05/2026

La Présidente,
Madame Emanuelle MENARD

Communauté d'Agglo. DU BOCAGE BRESSUIRAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmis en préfecture le 12 MAI 2026

Notifié ou publié le 12 MAI 2026

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.